



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôtel Guimard

Question écrite n° 55199

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les dommages irréremédiables en passe d'être connus sur le petit hôtel particulier construit par Hector Guimard (1867-1942) en 1922, le principal promoteur de l'Art nouveau en France.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre de la culture et de la communication sur les dommages affectant l'hôtel particulier d'Hector Guimard situé à Paris dans le 16^e arrondissement. Cet hôtel particulier inscrit en totalité à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 4 décembre 1964 et puis classé partiellement monument historique par arrêté du 17 juillet 1997 pour la façade, les toitures, l'escalier et sa rampe, et le vestibule d'entrée, appartient à un propriétaire privé. Des travaux d'urgence sur les descentes d'eau ont déjà été réalisés à la demande de l'architecte des bâtiments de France. Une étude préalable a été commandée à l'architecte en chef des monuments historiques par le propriétaire et a été subventionnée en juin 2004 par l'État à hauteur de 40 % du montant global qui s'élève à 11 647 EUR. Cette étude vient d'être rendue et va être soumise très prochainement à la commission d'approbation des études préalables à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Si un avis favorable aux travaux est rendu par la commission, il appartiendra au propriétaire, maître d'ouvrage, de donner suite à cette étude et de commander un projet architectural et technique à l'architecte en chef des monuments historiques afin d'engager les travaux de restauration.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55199

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 450

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3741